



## Association Mâcon Vélo en Ville

### Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2023

Vendredi 24 février 2023 à 18H30

Salle du pavillon, 5 impasse de l'héritan, 71000 Mâcon

#### **Déroulé et ordre du jour :**

**Accueil à partir de 18h 15 :** vous pourrez prendre votre adhésion 2023 à ce moment-là si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation.

#### **Assemblée générale ordinaire : 18h30**

- Rapport moral et d'activité
- Rapport financier
- Projets et orientations 2023
- Budget prévisionnel 2023
- Élection de nouveaux administrateur éventuels
- Temps d'échanges et de discussions sur les projets et actions de M2V

**Moment gourmand et convivial offert par l'association, avec Cyclo galette !**

### ***Nous comptons sur votre présence !***

*Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale, merci de nous adresser le pouvoir ci-dessous. Vous pouvez éventuellement laisser le nom du mandataire en blanc afin que nous puissions mieux répartir les pouvoirs. Merci d'avance !*

*Selon nos statuts, « Seuls les membres âgés de 16 ans au moins au jour de l'assemblée générale à l'association sont autorisés à voter. »*

---

#### **POUVOIR pour l'Assemblée Générale Ordinaire**

Je soussigné(e) (*nom et prénom*).....

domicilié(e) à.....

donne pouvoir à (*éventuellement laissé en blanc, un membre du CA pourra vous représenter*) .....

pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire 2023 de l'association Mâcon Vélo en Ville, qui se tiendra le vendredi 24 février 2023, et prendre en mon nom toutes les décisions ordinaires dans le cadre des résolutions et votes dont j'ai pris connaissance.

A renvoyer avant le 22 février 2023 à :  
le.....

Fait à.....

[contact@maconvelo.fr](mailto:contact@maconvelo.fr)

ou Mâcon Vélo en Ville

67/69 avenue E. Herriot, 71000 Mâcon

Signature

## **Projets de résolutions mis au vote à l'AG du 24 février 2023**

Résolution n°1 : L'assemblée générale approuve le PV de l'AG 2022 (cf pièce jointe)

Résolution n° 2 : l'assemblée générale approuve le rapport d'activité 2022

Résolution n° 3 : l'assemblée générale approuve le rapport financier 2022 (cf pièce jointe)

Résolution n° 4 : l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 s'élevant à 1 290€ au report à nouveau

Résolution n° 5 : l'assemblée générale approuve le projet d'activités/orientations pour 2023

Résolution n° 6 : l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2023

Résolution n° 7 : l'assemblée générale approuve les éventuelles nouvelles candidatures au CA